

Décision du Maire N° 23 – 11 portant avenant n°1 au marché de travaux du sur le lot n°7 de la réfection de la piscine

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'opération de réhabilitation de la piscine de plein air,

Vu la décision du maire n°21-02 en date du 7 juin 2021 portant attribution du marché de travaux afférent au lot n°7 – «Traitement d'air - chauffage - plomberie - sanitaires»,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°7 «Traitement d'air - chauffage - plomberie - sanitaires» confié à la société POTIER,

Considérant les moins-values d'un montant global de - 3 283,65€ HT portant sur la suppression de distributeurs papier toilette, la moins-value circulateur irrigation chaudière et la moins-value circulateur double à débit variable 4m²/h compris accessoires,

Considérant ce projet d'avenant n°1,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°1 au lot n°7 pour un montant de - 3 283,65€ HT soit un impact de -2.40% par rapport au marché initial.

2° Le montant du marché portant sur le lot n°7 est arrêté comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	137 000,00 €	27 400,00 €	164 400,00 €
Avenant n°1	-3 283,65 €	-656,73 €	-3 940,38 €
Marché modifié	133 716,35 €	26 743,27 €	160 459,62 €

3° de signer l'avenant n°1 au lot n°7 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 28 février 2023

Le Maire,

Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil

58320 POUGUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr